

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, JP. LABAU, P. CHANON, D. DURAND, A. DUVAL, F. FRAUZIOL, O. JUIN, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES, D. VIEUBLED,

Excusés : V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU
M. CASTAGNE donne pouvoir à P. MOLES
M. MAYONOVE

Date de convocation : 21/04/2026.
Secrétaire de séance : Jean-Pierre LABAU

**Objet : DESIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPETE
DE_20260427_06**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite aux élections municipales il y a lieu de désigner un « Correspondant tempête », représentant la commune auprès d'ENEDIS. L'objectif, en cas d'évènements importants, est de pouvoir informer dans les meilleurs délais de la situation, des évolutions prévisibles, des dispositions mises en place et aussi de recueillir des informations permettant d'accélérer le dépannage des réseaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :
- désigne comme **Correspondant tempête**, Monsieur Laurent ESCARPE, représentant la commune de Bretenoux auprès d'ENEDIS.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre LABAU



Le Maire,

Pierre MOLES